



**NATIONS UNIES  
CONSEIL ÉCONOMIQUE ET SOCIAL  
COMMISSION ÉCONOMIQUE POUR L'AFRIQUE**

*Quarante-quatrième session de la Commission*



**COMMISSION DE L'UNION AFRICAINE**

*Sixième session de la CAMEF*

---

**Quatrième réunion annuelle conjointe de la Conférence des ministres de l'économie et des finances de l'Union africaine et de la Conférence des ministres africains des finances, de la planification et du développement économique de la CEA**

*Addis-Abeba (Éthiopie)  
28 et 29 mars 2011*



Distr.:Générale  
E/ECA/CM/44/Inf.2  
AU/CAMEF/MIN/Info (VI)  
Date: 16 décembre 2010

Français  
Original: Anglais

---

*Aide-mémoire*



## **I. Contexte**

Dans l'ensemble du monde en développement, l'État fait un retour sur le devant de la scène. De l'Asie à l'Amérique latine en passant par l'Afrique, on discute ouvertement d'activités étatiques dans le cadre de la gouvernance économique, qui vont largement au-delà de ce qui était considéré comme normal et opportun ces dernières années. Dans le cas de l'Afrique, la récente crise financière mondiale et les efforts de redressement, la faillite des programmes d'ajustement structurel et les politiques de libéralisation des marchés appliquées dans de nombreux pays dans les années 80 et 90, marquées par le recul de l'État, ont renforcé la nécessité d'un rôle élargi du gouvernement pour favoriser le développement économique. L'échec des gouvernements des pays développés à réglementer les marchés financiers et à contrôler leurs excès est une importante source d'enseignements pour l'Afrique quant à la nécessité pour les gouvernements d'intervenir dans le processus de développement. Similairement, les interventions des gouvernements dans les pays développés pour faire face aux effets de la crise financière, notamment par le biais de programmes de relance et de plans de sauvetage, sont autant de justifications du rôle que doit jouer le gouvernement dans le développement économique.

En Afrique, il est absolument essentiel que le secteur public intervienne au sein du processus de développement. Le tout est que les interventions soient bien ciblées. Pour garantir la croissance et le développement des économies africaines, l'État a un rôle fondamental à jouer dans le maintien de l'investissement public en faveur des infrastructures, de l'éducation et de la santé, de la correction des insuffisances des marchés et de la réduction des inégalités en matière de revenus et de chances, ainsi que dans la politique de crédit tendant à stimuler l'investissement privé.

L'histoire abonde en exemples illustrant le rôle positif des interventions gouvernementales dans la promotion du développement économique. La transformation spectaculaire de la Chine en puissance économique mondiale, la résurgence de l'Inde et les réussites économiques du Japon, de Taiwan et de la Corée du Sud offrent d'excellents modèles du rôle central de l'État dans la promotion du développement économique. Personne n'a jamais ignoré que, dans ces pays, l'État avait « dirigé les marchés » pour garantir de hauts niveaux d'accumulation de capitaux, d'absorption des technologies et de pénétration des marchés étrangers. Les gouvernements se sont également servis de mesures d'incitation, de contrôle et de mécanismes divers pour répartir les risques de façon à pouvoir orienter les processus commerciaux d'affectation des ressources en vue d'obtenir des résultats en matière de production et d'investissements autres que ceux qu'auraient entraînés des politiques libérales ou quasi-libérales.

L'Afrique peut-elle tirer des enseignements de l'expérience de l'Asie de l'Est ? Peut-on en déduire que les pays africains devraient essayer cette formule et tenter de gérer leurs marchés plus ou moins à la manière de l'Asie de l'Est ? Alors que les pays du continent s'efforcent de parvenir au développement, ces questions importantes méritent qu'on s'y attache attentivement.

## **II. Objectif et thème de la Conférence ministérielle de 2011**

Il existe un faisceau croissant de preuves du rôle positif et essentiel de l'État dans la promotion de la croissance économique et du développement durable. Ces dernières années, la gestion du secteur public et la gestion macroéconomique se sont améliorées dans de nombreux pays africains, et l'environnement commercial est également en cours d'amélioration dans la plupart des pays. C'est aussi le cas en matière de gouvernance. Ces résultats découlent en partie d'une série d'actions qui se consolident mutuellement, comme la réintroduction de la planification du développement et le renforcement des capacités des gouvernements africains, avec l'appui de leurs partenaires de développement. Le rôle capital de l'État dans la réussite économique des « tigres

asiatiques » a également recentré l'attention sur la nécessité, en Afrique, de se doter d'«États développementistes». Dans ce contexte, la Conférence a pour objectif de fournir une occasion d'examiner le rôle de l'État en matière de développement, afin de recenser une série d'interventions appropriées pour renforcer l'action gouvernementale en ce qui concerne l'exécution des tâches clefs nécessaires et essentielles à la transformation économique en Afrique.

S'inscrivant sur cette toile de fond, la Conférence aura pour thème *Gérer le développement en Afrique*. Ce thème se situe dans la continuité de l'une des conclusions de la Conférence de 2010, qui soulignait le rôle de l'État dans le développement en Afrique par la mise en place des institutions et investissements nécessaires à la transformation structurelle des économies africaines.

La Conférence constituera un forum notable pour examiner le rôle catalyseur de l'État en vue du développement durable en Afrique, sur la base de données historiques et contemporaines. Elle fournira également aux décideurs l'occasion d'analyser le rôle qu'a joué l'État dans la promotion du développement en Afrique, de mutualiser les bonnes pratiques et de partager des enseignements tirés sur le continent et ailleurs quant aux problèmes associés à l'édification d'un État compétent et dynamique, de recommander des actions concrètes pour gérer le développement et promouvoir la transformation économique en Afrique de manière efficace.

Compte tenu des rôles primordiaux et constructifs que l'État peut et doit jouer pour faire face aux problèmes en matière de développement, particulièrement pour accélérer la croissance économique et promouvoir la création d'emplois pour éliminer la pauvreté et réaliser les OMD, la Conférence traitera également d'autres sujets prioritaires intéressant l'Afrique. Seront ainsi abordées notamment l'initiative en faveur d'une économie verte (qui offre la possibilité de promouvoir l'investissement dans la protection durable et à long terme de l'environnement en tant que nouveau moteur de croissance et de développement), des propositions innovantes tendant à améliorer le financement et la mise en œuvre des interventions sanitaires en Afrique et les possibilités à exploiter en vue d'une croissance accélérée pour tous sur le continent.

Le fil d'Ariane unissant ces questions est que l'État doit jouer un rôle dynamique pour résoudre ces difficultés. Aucun pays ne peut parvenir à une croissance et à un développement durables sans investissements publics importants en faveur de biens publics et de services sociaux comme les infrastructures, la santé, l'éducation et l'environnement, tout en posant les fondements des investissements privés et étrangers directs.

### **III. Structure de la Conférence**

Le débat sur le thème de la Conférence sera mené par un groupe de haut niveau constitué de personnalités éminentes, de hauts responsables politiques, de praticiens du secteur privé et d'experts d'organisations régionales et internationales, entre autres du système des Nations Unies et de la Banque mondiale. La table ronde de haut niveau sera conduite par le Président de la Commission de l'Union africaine et le Secrétaire exécutif de la CEA en sera le modérateur. Des débats interactifs dirigés par un modérateur, en plénière et en groupes de travail, permettront aux participants et délégués de contribuer pleinement à la Conférence.

La Conférence sera précédée par une réunion préparatoire technique de son Comité d'experts, qui examinera de manière détaillée le thème de la session et formulera des recommandations qui seront soumises aux ministres pour adoption. En outre, le Comité examinera les conditions socioéconomiques actuelles en Afrique, considérera également d'autres questions statutaires liées aux activités de la Commission de l'Union africaine et du secrétariat de la CEA et formulera des recommandations appropriées qui seront soumises à l'examen de la Conférence.

#### **IV. Résultats escomptés**

Le Comité d'experts rédigera et adoptera un rapport concis présentant les recommandations principales de sa réunion, qui sera soumis à l'adoption de la Conférence, de même qu'un certain nombre de résolutions.

Il est prévu que la Conférence adopte une Déclaration ministérielle, qui sous-tendra l'action à mener aux niveaux national et régional sur les questions examinées lors de la session. La Déclaration ministérielle et les autres documents résultant de la Conférence seront une contribution importante à la Conférence des chefs d'État et de gouvernement de l'Union africaine de juillet 2011, et en alimenteront les débats.

#### **V. Documentation**

Les débats s'appuieront sur un document de travail rédigé sur le thème de la Conférence et sur une étude de l'état de la planification du développement en Afrique. Seront notamment présentés lors de la Conférence les documents et rapports suivants :

1. Le *Rapport économique sur l'Afrique 2011*, sur le thème «Gérer le développement en Afrique : le rôle de l'État dans la transformation économique» ;
2. Un rapport sur la suite donnée aux décisions et recommandations de la Conférence des ministres de 2010 ;
3. Des rapports et autres documents de conférence de la Commission de l'Union africaine et de la CEA sur leurs activités de l'année écoulée.

#### **VI. Participants**

Les participants et délégués à la Conférence seront notamment des ministres et des représentants d'États membres, de CER, d'institutions des Nations Unies et d'autres organisations intergouvernementales. Des invitations seront également adressées à d'autres partenaires de coopération, à des organisations non gouvernementales et au secteur privé.